Saint-Paul
d'Abbotsford

AVIS PUBLIC

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-D'ABBOTSFORD

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ :

Demande de dérogation mineure

CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 613-2018

QU'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford, le mardi, 6 décembre 2022 à 19 h à la salle du conseil au 926, rue Principale Est à Saint-Paul-d'Abbotsford.

QU'au cours de cette session, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure au règlement de zonage 612-2018 faite par Monsieur Félix Larochelle concernant une largeur de terrain réduit au 2150 rue principale est.

QUE la présente demande de dérogation mineure est à l'effet de permettre au demandeur de permettre le lotissement d'un terrain avec une façade de 35,48 mètres, alors que l'article 3.2.1 du Règlement de lotissement no.613-2018 précise qu' une façade avant doit avoir 50 mètres de long;

QUE cette demande de dérogation mineure ne semble pas porter préjudice à autrui.

DONNÉ à Saint-Paul-d'Abbotsford, ce 10e jour du mois de mai deux mille vingt-deux.

_____

Jean-Raphaël Cloutier

Directeur général